

COMMUNE DE LABERGEMENT-LES- SEURRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 26 mars 2015 à 19h30 à la mairie sous la présidence de M Jean-Pierre Fleury, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BIDAULT Marie-Françoise, DEMETTRE Jeannine, DUFOUR Joëlle, ROUSSINE Evelyne, Messieurs FLEURY Jean-Pierre, BARISET André, POULET Daniel, JEANNIARD Pascal, CAMPOS Laurent, HERCHUEL Christophe, JARDON Stéphane, LE VACON Maurice, PACAUT Christian, POULET Robert, THOMAS Ludovic.

Secrétaire de séance : Mme Joëlle DUFOUR

En ouverture de séance, le Maire demande aux conseillers si le procès-verbal de la précédente réunion appelle de leur part des remarques ou oppositions.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 26 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

I) Examen des comptes de gestion et vote des comptes administratifs.

Les résultats du budget annexe bois et du budget principal s'élèvent respectivement à 358 976,95 € et 245 138,63 € soit un résultat global de 604 115,58 €

Ce résultat est dû notamment aux cours élevés du bois en 2014. Il est à noter qu'aucune vente n'est volontairement prévue pour 2015 et que la majorité des travaux ONF de 2014 sont reportés sur l'exercice 2015. Le budget principal a quant à lui encaissé d'important remboursement de TVA.

Ces montants correspondent en tous points avec les comptes de gestion établis par le percepteur.

Après une présentation du détail des dépenses et recettes, le Maire, conformément à la loi, quitte la séance.

Le conseil municipal vote et approuve à l'unanimité les comptes administratifs de la commune ainsi que les comptes de gestion établis par la Trésorerie.

II) Affectation des résultats 2014

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats selon le détail suivant :

Pour le budget principal :

- 205 019,33 € sont affectés au compte 002 au titre de l'excédent de fonctionnement reporté, 40 119,30 € sont affectés au compte 001 au titre de l'excédent d'investissement reporté.

Pour le budget bois :

- 353 55,58 € sont affectés au compte 002 au titre de l'excédent de fonctionnement reporté, 5 421,37€ sont affectés au compte 001 au titre de l'excédent d'investissement reporté.

III) Examen et vote des budgets primitifs

Conformément aux règles budgétaires, les sections d'investissement et de fonctionnement doivent être en équilibre.

Le conseil municipal, après avoir examiné en détail les dépenses et recettes à venir, ainsi que les projets d'investissement à financer approuve le budget principal tel que :

Dépenses d'investissement : 369 500 €	Dépenses de fonctionnement : 703 219 €
Recettes d'investissement : 369 500 €	Recettes de fonctionnement : 703 219 €

Le budget bois, destiné à la gestion de la forêt communale est approuvé comme suit :

Dépenses d'investissement : 50 000 €	Dépenses de fonctionnement : 363 915 €
Recettes d'investissement : 50 000 €	Recettes de fonctionnement : 363 915 €

IV) Vote des taux d'imposition des taxes locales :

Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2015, le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir, à l'identique de ces 7 dernières années, les taux d'imposition, soit : taxe d'habitation : 8,08 % - Foncier bâti 11,33 % - Foncier non bâti 23,24 %.

V) Choix pour l'acquisition d'un tracteur.

La commission voirie s'est réunie afin d'étudier en détail les quatre devis de tracteur et déterminer l'offre la plus adaptée à l'usage communal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission et de retenir l'offre de la SARL ROUSSOT de Annoire pour un tracteur de marque Valtra d'un montant de 48 500 € HT (soulte de reprise de l'ancien tracteur comprise).

II) Rapports des commissions :

Forêt :

Il reste des houppiers de chêne dans les parcelles n°s 2B et 22 A Est et Ouest. Ils sont en vente au prix de 6 € le stère, une participation de 20 € sera demandée à l'inscription afin de s'assurer que les attribués soient réellement façonnés. Inscription auprès de Monsieur Daniel POULET 03.80.21.00.44 (heures repas).

Vie communale :

L'association « Labergement Patrimoine » est maintenant créée, elle compte 25 adhérents qui se réuniront le 9 avril prochain afin d'installer le Bureau, de valider les statuts et de discuter des projets à mettre en œuvre, tel que la création d'un itinéraire de visite du patrimoine communal et la recherche d'archives.

Bâtiments :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis d'un montant de 17 500 € pour le démoussage du toit de l'église que nous impose l'œuvre de la pollution sur les ardoises.

III) Affaires et questions diverses :

Embauche d'un agent technique en contrat aidé :

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Il permet aux collectivités territoriales, de recruter des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, tout en bénéficiant d'une prise en charge de l'Etat à hauteur de 60 % de la rémunération (sur la base de 24 heures hebdomadaires) correspondant au S.M.I.C. et de l'exonération des charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime, le conseil municipal décide de recruter un agent technique pouvant bénéficier de ce dispositif à raison de 35 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois renouvelable.

Syndicat des eaux :

Dans le cadre de sa politique de renouvellement de réseaux sensibles, le Syndicat des Eaux Seurre Val de Saône a décidé de renouveler la canalisation DN150mm passant rue de l'Eglise et se raccordant au Nord sur la canalisation existante le long de la D973 et au Sud, rue du Pont Barnier.

Les travaux vont débuter prochainement, le conseil général va mettre en place un plan de circulation pour tenir compte des aménagements le temps des travaux.

Le Conseil municipal accepte la proposition du Syndicat des Eaux de profiter des travaux pour déplacer les bornes incendies rue de l'église afin de mieux les répartir et pour grouper les compteurs d'eau de la salle des fêtes avec la Mairie et du cimetière avec la salle gaillard.

GRT-Gaz :

Le Conseil municipal approuve la convention de servitude de passage de canalisation souterraine sur les propriétés privées appartenant à la Commune présentée par la société GRT-Gaz, et accepte l'indemnité globale forfaitaire définitive s'élevant à 7 919 €.

Projet Eolien :

Suite au sondage de la population sur l'éventualité d'un projet éolien sur la commune, 148 foyers sur 420 ont répondu. 83 sont favorables, 34 mitigés et 31 contres.

Au vu des dernières informations transmises par la communauté de communes, les modalités de répartitions financières devant être fixées par la loi, les retombées économiques pour la commune étant loin d'être garantie, le conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable au projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 23 avril 2015.

Toute la population est invitée à participer au nettoyage de printemps de notre commune le samedi 4 avril. Rendez-vous Place Pierre Vaux à 13 heures 30. Un goûter sera servi aux participants.